



CONSEIL DE QUARTIER DE SAINT-JEAN-BAPTISTE
première assemblée spéciale du conseil d'administration du 3 avril
2018

PROCÈS-VERBAL

Première assemblée spéciale de l'année 2018 du Conseil d'administration du Conseil de quartier de Saint-Jean-Baptiste, tenue le mardi 3 avril 2018 à 18h30 au Centre culture et environnement Frédéric Back, 870, avenue De Salaberry, local 322-324.

PRÉSENCES:

Membres avec droit de vote:

M. Louis Dumoulin	Président
M. Michel Hallé	Vice-Président
Mme Danielle Beaudoin	Secrétaire
M. Damien Morneau	Trésorier
M. Francis-Olivier Angenot	Administrateur
M. Charles Gosselin-Giguère	Administrateur
Mme Natalia Koroleva	Administratrice (départ à 18h40)
Mme Véronique Samson	Administratrice
Mme Laurie Vallières	Administratrice

ABSENCES:

Membres avec droit de vote:

M. Fabien Abitbol	Administrateur
-------------------	----------------

IL Y A QUORUM

AUTRES PARTICIPANTS:

Mme Catherine Doré	Secrétaire de rédaction
M. Daniel Leclerc	Conseiller en consultations publiques Arrondissement de la Cité-Limoilou

Outre les personnes mentionnées ci-dessus, 40 citoyennes et citoyens assistent à l'assemblée.

Ordre du jour

- 18-AS1-01 18 h 30 **Ouverture de l'assemblée**
- 18-AS1-02 18 h 31 **Lecture et adoption de l'ordre du jour**
- 18-AS1-03 18 h 32 **Adoption et suivi du procès-verbal du 6 mars 2018**
- 18-AS1-04 18 h 33 **Documents, lettres et propositions à adopter**
➤ Adoption du rapport annuel 2017 et des états financiers.
➤ Consultation sur l'hébergement touristique. Ratification du mémoire.
- 18-AS1-05 18 h 35 **Trésorerie**
➤ Paiement de la secrétaire de rédaction.
➤ Présentation du mémoire sur l'hébergement touristique.
Remboursement des frais de transport.
- 18 h 37 *[pause pour l'accueil des citoyens]*
- 18-AS1-06 19 h 00 **Annonces relatives à l'assemblée générale annuelle**
- 18-AS1-07 19 h 02 **Consultation publique et demande d'opinion sur le contingentement commercial de la rue Saint-Jean**
➤ Présentation du projet de règlement et des enjeux.
➤ Période de questions et commentaires du public.
➤ Période de questions et commentaires des administrateurs.
➤ Recommandation du conseil de quartier.
- 18-AS1-08 20 h 20 **Levée de l'assemblée spéciale**

18-AS-01 Ouverture de l'assemblée

Monsieur Michel Hallé ouvre l'assemblée à 18 heures 30.

18-AS-02 Lecture et adoption de l'ordre du jour

SUR PROPOSITION DE M. LOUIS DUMOULIN, DÛMENT APPUYÉE PAR Mme VÉRONIQUE SAMSON, IL EST RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour de la présente réunion tel que présenté dans l'avis de convocation.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

18-AS-03 Adoption et suivi du procès-verbal du 6 mars 2018

SUR PROPOSITION DE M. DAMIEN MORNEAU, DÛMENT APPUYÉE PAR Mme LAURIE VALLIÈRES, IL EST RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance du conseil d'administration du Conseil de quartier de Saint-Jean-Baptiste du 6 mars 2018.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

18-AS-04 Documents, lettres et propositions à adopter

➤ Adoption du rapport annuel 2017 et des états financiers.

Résolution CA-18-28

Concernant l'adoption du rapport annuel 2017 et des états financiers

SUR PROPOSITION DE Mme VÉRONIQUE SAMSON, DÛMENT APPUYÉE PAR M. CHARLES GOSSELIN-GIGUÈRE, IL EST RÉSOLU d'adopter le rapport annuel 2017 et les états financiers du Conseil de quartier de Saint-Jean-Baptiste tel que présenté.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

➤ Consultation sur l'hébergement touristique. Ratification du mémoire.

Résolution CA-18-29

Concernant la consultation sur l'hébergement touristique

SUR PROPOSITION DE Mme NATALIA KOROLEVA, DÛMENT APPUYÉE PAR Mme VÉRONIQUE SAMSON, IL EST RÉSOLU de ratifier le mémoire présenté le 21 mars 2018 dans le cadre de la consultation sur l'hébergement touristique tel que joint en annexe à la présente résolution.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

18-AS-05 Trésorerie

➤ Paiement de la secrétaire de rédaction

Résolution CA-18-30

Concernant le paiement de la secrétaire de rédaction

SUR PROPOSITION DE M. LOUIS DUMOULIN, DÛMENT APPUYÉE PAR M. DAMIEN MORNEAU, IL EST RÉSOLU de verser un montant de 80,00 dollars à Mme Catherine Doré pour la rédaction du procès-verbal de l'assemblée spéciale du 6 mars 2018 du conseil d'administration du Conseil de quartier de Saint-Jean-Baptiste.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

➤ Présentation du mémoire sur l'hébergement touristique. Remboursement des frais de transport.

Résolution CA-18-31

Concernant le remboursement des frais de transport pour la présentation du mémoire sur l'hébergement touristique

SUR PROPOSITION DE M. DAMIEN MORNEAU, DÛMENT APPUYÉE PAR Mme NATALIA KOROLEVA, IL EST RÉSOLU de verser un montant de dix dollars à M. Louis Dumoulin et de 22 dollars à Mme Laurie Vallières pour le remboursement des frais de transport engagés à l'occasion de la présentation du mémoire du Conseil de quartier de Saint-Jean-Baptiste sur l'hébergement touristique.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

[Pause pour l'accueil des citoyens]

18-AS1-06 Annonces relatives à l'assemblée générale annuelle

M. Daniel Leclerc souligne que l'assemblée générale annuelle va suivre la consultation publique et qu'il y aura des élections. Deux personnes sont présentes à l'entrée de la salle pour prendre les inscriptions des citoyens au registre d'élection. Les citoyens sont bienvenus à se présenter. Il y a trois postes d'administrateurs à combler pour les hommes et deux pour les femmes.

18-AS1-07 Consultation publique et demande d'opinion sur le contingentement commercial de la rue Saint-Jean.

M. Louis Dumoulin souhaite la bienvenue à tous et annonce la consultation publique. Il souligne que c'est un défi pour le quartier de se renouveler.

➤ Présentation du projet de règlement et des enjeux.

M. Daniel Leclerc informe que Mme Caroline Houde, conseillère en urbanisme, va présenter le projet et répondre aux questions du public et des membres du conseil de quartier. Le conseil de quartier a un rôle consultatif. Il sera invité à faire une proposition.

Mme Houde débute la présentation en citant le projet de règlement et identifie la zone visée par ce dernier. On constate que plusieurs locaux commerciaux trouvent difficilement preneurs depuis un certain temps. Depuis 5 à 7 ans, il y a une transformation de la demande commerciale. Le concept de restauration rapide est préféré à celui de grand restaurant. La SDC sent cette pression et le phénomène est observé dans d'autres quartiers. Cette réalité a mené la Ville à se questionner sur la pertinence de maintenir les contingentements. Un questionnaire a été distribué et une consultation publique a eu lieu à ce sujet. Après avoir compilé ces résultats, la Ville suggère de retirer la norme de contingentement pour les restaurants et d'augmenter la surface des aires de dégustation. Pour les bars, on suggère de remplacer le contingentement en distance par un contingentement en nombre, pour un maximum de dix bars, ce qui revient au statu quo. Il est également proposé d'augmenter la superficie des industries artisanales à 200 m². Mme Houde conclut avec une présentation de la réglementation générale sur les débits d'alcool.

➤ Période de questions et commentaires du public.

Un citoyen demande dans quelles circonstances peut-on obtenir un permis de bar. Mme Houde explique que, un an après la fermeture d'un bar, s'il n'y pas réouverture au même endroit, quelqu'un d'autre peut demander un permis.

Une citoyenne demande des précisions sur la différence entre le contingentement en distance et celui en nombre.

Si le projet est voté, il sera entériné dans environ deux à trois mois.

Afin de répondre au problème des locaux vacants, une citoyenne suggère de transformer un zonage commercial en habitation. Le quartier Saint-Jean-Baptiste est reconnu comme un quartier en manque de logements. Les membres du Conseil se montrent intéressés par cette proposition et invite la dame à venir présenter son projet au Conseil ultérieurement.

Un citoyen membre du Comité populaire Saint-Jean-Baptiste exprime son souci de conserver la quiétude des résidents. Il est également préoccupé par la possible venue de grandes chaînes de restauration rapide.

Un citoyen s'intéresse au grand local laissé vacant par le départ du Commensal. Pourrait-on y installer une microbrasserie? Le local est très grand et il faudrait y adjoindre un permis de restaurant.

Un autre citoyen s'interroge sur les risques associés aux changements dans la réglementation. Mme Houde répond que la Ville n'a pas identifié d'enjeux concernant les risques associés.

Une citoyenne souligne qu'en ce moment les permis sont associés aux personnes. Les changements prévus vont-ils entraîner des modifications dans les enregistrements des commerces actuels ? On lui répond que non. Elle fait remarquer que la réglementation actuelle limite les commerces à de petits locaux, justement pour éviter la venue de grandes chaînes.

Quelques citoyens aimeraient que l'on permette plus de bars dans le quartier. Mme Houde souligne que la Ville avait proposé d'ajouter deux nouveaux bars mais qu'on avait senti un peu de frilosité de la part de certains résidents.

➤ Période de questions et commentaires des administrateurs.

Mme Laurie Vallières demande s'il existe d'autres outils urbanistiques afin d'assurer la diversité commerciale. Et si, à long terme, il n'y aurait pas un danger de concentration des bars dans un même secteur. Mme Houde répond qu'en ce moment, on a seulement le contingentement. D'autre part, il existe des règlements sur les nuisances.

M. Charles Gosselin-Giguère considère que l'industrie artisanale est une belle manière de diversifier l'offre commerciale et suggère d'encourager en particulier ce type de commerce. Mme Houde explique qu'on ne peut pas gérer les bannières selon notre préférence. On peut seulement agir sur la limitation des espaces.

Un citoyen souligne que certaines villes limitent la quantité de bannières et qu'il serait souhaitable que la Ville de Québec adopte des mesures légales pour cela. Malheureusement, les villes n'ont pas ce pouvoir au Québec. Il faudrait demander au gouvernement d'accorder plus de pouvoir aux villes.

M. Louis Dumoulin s'inquiète de la disparition des services de proximité pour les résidents avec la prolifération des restaurants. Mme Houde explique que l'inverse peut être vrai aussi. Une prolifération de restaurants peut amener une diversité de commerces à s'installer dans les environs. M. Dumoulin suggère un concept de centre commercial avec le projet Tandem où on pourrait retrouver une diversité de commerces.

➤ Recommandation du conseil de quartier.

M. Michel Hallé résume la situation: il y a plusieurs locaux vides sur la rue Saint-Jean, dont de très grands, comme celui laissé vacant par le Commensal. La réglementation actuelle ne favorise pas la réoccupation de ces locaux. Le Conseil de quartier réfléchit sur cette question depuis un an. À la lumière des commentaires entendus ce soir, M. Hallé suggère d'adopter l'option B, soit d'accepter la modification telle que proposée par la Ville.

Mme Laurie Vallières propose d'ajouter un bar sur la rue Saint-Jean pour emmener le nombre à onze plutôt que dix.

Les administrateurs discutent de cette proposition. M. Daniel Leclerc explique que la Ville a choisi le statu quo de dix suite à une consultation de divers intervenants, dont le service de police de Québec. Les élus ont choisi la prudence.

Les administrateurs votent sur la proposition de Mme Laurie Vallières. Cinq sont favorables et trois sont contre. Les administrateurs votent sur la proposition B, soit d'adopter le règlement tel que présenté par la Ville, trois sont en faveur et cinq se prononcent contre. Par conséquent, le Conseil de quartier propose d'adopter le projet de modification de règlement de la Ville, en augmentant le contingentement des bars à onze plutôt que dix.

M. Daniel Leclerc précise que le projet de règlement est sous approbation référendaire et qu'il pourra y avoir ouverture d'un registre pour contester la modification au zonage.

18-AS1-08 Levée de l'assemblée

SUR PROPOSITION DE M. Louis Dumoulin, DÛMENT APPUYÉE PAR Mme Véronique Samson, IL EST RÉSOLU de lever la présente assemblée du Conseil d'administration du Conseil de quartier de Saint-Jean-Baptiste à 20 heures 20.

La proposition est adoptée à l'unanimité.